

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 27 MAI 2024

Convocation en date du : 17 /05/2024
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Sept Mai à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. Patrick RICOU, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mr. BOUTON Jean-François (représenté par Mr Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme GERVAIS Marie-Françoise (représentée par Mr Bruno SARRAZIN)
Mme PRIMAULT Florence (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme REBOUL Fanny (représentée par Mme Martine GIRAUD-MOINE)
Mme Claude RICOU (représentée par M. Patrick RICOU)

Absents excusés : M. REY Gérard

Absents : M. HAUWILLER Julien

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUIT

2024.045 : Projet d'investissement de la SEMILOM

Monsieur le Maire rappelle le projet d'investissement prévu au contrat de DSP signé en octobre 2022. Les études ont bien avancé le permis d'aménager a été déposé tout comme l'étude d'impact.

Ces travaux comprennent :

- Construction du TSD la Muande
- Terrassement des pistes du vallon
- Dépose du Télésiège des Lauzières
- Dépose du téléski des Marches
- Dépose du TSD de la Bergerie
- Re profilage du front de neige des drapeaux avec installation d'un tapis en lieu et place des TK Etoile et Flocon
- Tk du Flocon réutilisé sur le secteur des Lauzières
- Mise en place d'un tapis sur le front de neige du Queyrelet

Ces travaux se traduisent par la suppression de 68 pylônes contre 14 créés, et d'une amélioration des pistes des secteurs ouest et des fronts de neige. Ces suppressions d'appareils vont entraîner une baisse des coûts d'exploitation et d'entretien (grandes visites notamment). Les terrassements permettront d'améliorer les pistes existantes sur le secteur des valons notamment mais aussi en utilisant les volumes excédentaires pour élargir ou reprofiler certains secteurs.

Ils sont globalement conformes aux prévisions de la DSP hormis la réutilisation du tk du Flocon qui a été rendu nécessaire par les contraintes topographiques ; la piste de retour prévue était trop complexe à réaliser.

Ces travaux sont sur l'emprise de parcelles communales suivantes Section A n° 72,73,78,80, section AC n° 104, 104 section B n°22 , 23, 24, 25, 27, 28, 33, 170, 172, 173, 337, 338, 339, 1235, 1236, 1237, 2226 ,3084,3 092 section AD n°7, 241, 280, section C 1557 pour lesquelles des demandes d'autorisation ont été faites, il convient aussi d'autoriser la SEMILOM Resort à les réaliser.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** ce programme de travaux
- **Autorise** les travaux sur l'emprise des parcelles de propriété communale sus citées.

Le Maire,
Patrick RICOU

